

Addenda 3

Titre du projet: **Rénovation des salles de toilettes, édifice 49**
Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 15-1353

7 janvier 2016

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents de contrat. Le présent addenda fait partie des documents contractuels et doit être lu et interprété de manière compatible avec l'ensemble des autres parties des documents. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans le prix du contrat. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante des dessins et du devis d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier. **Les soumissionnaires sont priés d'accuser réception du présent addenda en inscrivant le numéro et la date de l'addenda sur le formulaire de soumission. Le défaut d'accuser réception peut entraîner la disqualification du soumissionnaire.**

DESSINS ET DEVIS

Division 2 (version française seulement)

Section 02 82 00 .02

Sous-section 1.1.3

Supprimer: Enlèvement et jetage hors-site d'approximativement 170 pieds linéaires de carreaux de tuiles contenant de l'amiante dans la pièce 207.

Insérer: Enlèvement et jetage hors-site d'approximativement 170 pieds carré de carreaux de tuiles contenant de l'amiante dans la pièce 207.

DIVISION 08

Insérer la section manquante 08 14 16, ci-joint (PORTES PLANES EN BOIS), 4 page.

DIVISION 09

Insérer la section manquante 09 22 27, ci-joint (Plafonds acoustiques suspendus : système de suspension), 1 page.

Précision

Dessin de référence ID-2

Plan du matériel, de démolition et des cloisons

Démolition – Notes générales

Notes # 8

Supprimer: L'entrepreneur doit enlever tous les carreaux de plafonds suspendus nécessaires et

Addenda 3

Titre du projet: **Rénovation des salles de toilettes, édifice 49**
Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 15-1353

7 janvier 2016

prévoir une allocation pour le remplacement des carreaux de plafonds suspendus qui ont été endommagés au cours de l'enlèvement et de la remise en place des ouvrages en vue de l'exécution des nouveaux travaux. Avant l'attribution du contrat, au cours de la période de soumission, l'allocation pour le remplacement des carreaux de plafonds suspendus sera établie par le représentant du ministère et/ou le gestionnaire immobilier.

Insérer: L'entrepreneur doit enlever tous les carreaux de plafonds suspendus nécessaires et prévoir une allocation pour le remplacement des carreaux de plafonds suspendus qui ont été endommagés au cours de l'enlèvement et de la remise en place des ouvrages en vue de l'exécution des nouveaux travaux. Permettre le remplacement de vingt (20) tuiles de plafond suspendu.

Q & R

Q1. Dans la division 2, section 02 82 00 .02 du devis, sous-section 1.1.2 - est-ce que les 2 pieds carrés de débris de tuyauterie sont par endroit ou pour l'ensemble des endroits?

R1. Enlèvement d'environ 2 pieds carrés à la base du plancher dans trois endroits différents, pour un total de six (6) pieds carrés.

Q2. Dans la division 2, section 02 82 00 .02 du devis, sous-section 1.1.2 - est-ce 2 pieds carrés ou 2 pieds linéaires d'isolation de tuyauterie?

R1. 2 pieds carrés d'insolation de tuyauterie.

Q3. Quelle est la hauteur du plancher à la sous face du plafond et celle du plancher à la sous face de la dalle?

R1. Pour les salles de toilettes du sous-sol, les seules toilettes avec un plafond suspendu, la hauteur approximative du plancher à la tuile de plafond suspendu est de 2390mm. La hauteur approximative entre le plancher et la sous face de dalle en béton est de 3555mm.

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Section 06 20 00 – Charpenterie de finition.
- .3 Section 08 11 00 – Portes et bâtis en métal.
- .4 Section 08 71 00 – Quincaillerie pour portes.
- .5 Section 08 80 50 – Vitrage.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
 - .1 Normes de qualité relatives aux boiseries architecturales.
- .2 Office des normes générales du Canada (ONGC ou CGSB).
 - .1 CAN/CGSB-71.19-M88, Adhésif par contact, vaporisable.
 - .2 CAN/CGSB-71.20-M88, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
- .3 Association canadienne de normalisation (CSA International).
 - .1 CSA A440.2-98, Rendement énergétique des fenêtres et autres systèmes de fenestration.
 - .2 CSA O115-M1982 (C2001), Bois dur et contre-plaqué décoratif.
 - .3 CAN/CSA O132.2 Serie-90(C1998), Portes planes en bois.
 - .4 CAN/CSA-O132.5-M1992(C1998), Portes en bois à montants et traverses.
 - .5 CAN/CSA-Z808-96, Norme relative à l'aménagement forestier durable : document d'orientation.
 - .6 Programme de certification 00 de la CSA pour les portes et fenêtres.
- .4 Programme Choix environnemental (PCE).
 - .1 DCC-045-92, Produits d'étanchéité et de calfeutrage.
 - .2 DCC-046-92, Adhésifs.
- .5 National Fire Protection Association (NFPA).
 - .1 NFPA 80-1999, Standard for Fire Doors and Fire Windows.
 - .2 NFPA 252-1999, Standard Method of Fire Tests of Door Assemblies.
- .6 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
 - .1 CAN-4S104M-80(C1985), Essais de comportement au feu des portes.
 - .2 CAN4-S105M-85, Bâtis des portes coupe-feu satisfaisant aux exigences de rendement de la norme CAN4-S104.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Fiches techniques :
 - 1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre deux exemplaires des fiches signalétiques requises aux termes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
Les fiches techniques doivent préciser le taux d'émission de composés organiques volatils des produits ci-après

- .1 Les produits de calfeutrage pendant la pose et pendant la période de durcissement.
- .2 Les matériaux et les adhésifs des portes.

.2 Dessins d'atelier :

- .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Indiquer les types de porte et les découpes pour les lumières et les persiennes, les dimensions, la construction de l'âme, la construction des panneaux d'imposte et les découpes.

1.4 ÉCHANTILLONS

- .1 Soumettre des échantillons conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre un échantillon de coin de 300 mm x 300 mm de chaque type de porte en bois.
- .3 Montrer la construction de la porte, l'âme, les détails relatifs au vitrage et les surfaces.
- .4 Instructions du fabricant :
 - .1 Soumettre les instructions d'installation du fabricant.

1.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Exigences des organismes de réglementation :
 - .1 Portes en bois résistantes aux incendies : étiquetées et inscrites sur la liste d'une organisation accréditée par le Conseil canadien des normes.
 - .2 Rapports d'essai : soumettre les rapports d'essai certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
 - .3 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.6 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Entreposage et protection :
 - .1 Protéger les portes contre l'humidité. Fixer une date de livraison ultérieure à l'achèvement des travaux qui causent un taux d'humidité anormal.
- .2 Entreposer les portes dans une pièce bien aérée, sur des cales, et selon les recommandations du fabricant.
- .3 Protéger les portes contre les égratignures, les marques de manipulation et autres dommages. Envelopper les portes au besoin.
- .4 Entreposer les portes à l'abri de la lumière du soleil.

1.7 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- .1 Évacuer des lieux tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.
- .2 Placer les matériaux d'emballage en carton ondulé, en polystyrène et en plastique dans des bennes appropriées installées sur place aux fins de recyclage, conformément au programme de gestion des déchets en vigueur sur les lieux.
- .3 Les matériaux de vitrage inutilisés ou endommagés ne sont pas

recyclables. Par conséquent, il ne faut pas les acheminer vers les installations municipales de recyclage.

.4 Acheminer les adhésifs vers un site de récupération des matières dangereuses approuvé par le locateur ou le gestionnaire immobilier.

.5 Il est interdit d'éliminer la peinture inutilisée dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, sur le sol ou d'autres endroits où ils poseront un danger pour la santé ou l'environnement.

PARTIE 2 – PRODUITS.

2.1 PORTES PLANES EN BOIS

1 Portes à âme pleine : conformes à la norme CAN/CSA O132.2.1.

.1 Construction :

.1 Âme pleine en panneaux de particules : bâti à montants et traverses liés à une âme en panneaux de particules, avec renforts de serrure en bois, construction cinq (5) plis.

.2 Adhésif : type II (hydrofuge) pour portes intérieures.

2.2 VITRAGE

.1 Sans objet

2.3 IMPOSTE ET PANNEAUX LATÉRAUX

.1 Construction : doit correspondre aux portes adjacentes.

.2 Coins juxtaposés des portes et des panneaux latéraux : à l'équerre.

2.4 ASSEMBLAGE

.1 Bandes de rive verticales agencées au placage extérieur.

.2 Préparer les portes pour le vitrage. Fournir du bois franc à peindre, peint d'une couleur assortie aux butées de vitrage des portes, avec coins assemblés en onglet.

.3 Chants verticaux des portes ouvrant d'un seul côté, chanfreinés à raison de 3 mm sur 50 mm côté serrure et de 1,5 mm sur 50 mm côté charnières.

.4 Bords verticaux des portes va-et-vient d'un rayon de 6 mm.

PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

1 Conformité : se conformer aux données écrites du fabricant, y compris les bulletins techniques sur les produits, les instructions d'installation dans les catalogues de produits et sur les boîtes, et les fiches techniques.

3.2 INSTALLATION

.1 Déballez et protégez les portes conformément à la norme CAN/CSA-O132.2, annexe A.

.2 Installer des portes étiquetées résistantes au feu conformément à la norme NFPA 80.

.3 Installer les portes et les articles de quincaillerie connexes selon les instructions écrites du fabricant et les exigences de la norme CAN/CSA O132.2, annexe A.

.4 Ajuster les pièces de quincaillerie de façon à ce que les portes fonctionnent correctement.

.5 Installer le vitrage conformément à la section 08 80 50 – Vitrage.

.6 Installer les butées.

.7 Fixer les impostes et les panneaux latéraux au moyen de butés, de fixations dissimulées ou de vis à tête fraisée dissimulées au moyen de capuchons de bois assortis au grain et à la couleur des panneaux.

3.3 AJUSTEMENT

.1 Juste avant la fin des travaux, réajuster les portes et les pièces de quincaillerie de façon à ce qu'elles fonctionnent correctement et sans peine.

3.4 NETTOYAGE

.1 Nettoyer les ouvrages métalliques aussitôt que possible après leur mise en place afin de les débarrasser de la poussière générée par les travaux de construction ou par le milieu environnant.

2. Enlever toute trace d'apprêt et de produit d'étanchéité. Nettoyer les portes et les bâtis.

.3 Nettoyer les surfaces vitrées avec un produit de nettoyage non abrasif approuvé.

.4 Une fois les travaux d'installation terminés, évacuer des lieux les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.

FIN DE LA SECTION

PLAFONDS ACOUSTIQUES SUSPENDUS SYSTEME DE SUSPENSION

1.0 **Spécification de système de suspension de quadrillage de profilés en T :**

Le système de suspension doit être capable de supporter de façon sécuritaire le poids de tous les articles qu'il doit soutenir, y compris les luminaires. Les appareils d'éclairage suspendus doivent être soutenus par le quadrillage de profilés en T.

Flexion maximal : flèche de $1/360^{\circ}$ de la portée à l'essai de flexion de la norme ASTM C635.

Matériaux de base pour système de suspension : acier zingué, laminé à froid, de qualité commerciale.

Composants apparents de quadrillage de profilés en T : *15/16" Classic Environmental Stab System* : face de $15/16$ po, âme double épaisseur en acier galvanisé par immersion à chaud, de couleur blanche, dimensions du quadrillage selon les indications pour correspondre aux dimensions des carreaux. Les raccords des profilés en T principaux aux profilés en T secondaires doivent être des clips à encliquetage rapide aux extrémités des profilés en T secondaires permettant un enfichage et un encliquetage sûr pour une installation rapide et un enlèvement facile sans outils. Les languettes d'extrémité des tés secondaires doivent résister à la torsion.

Fournir tous les accessoires, y compris les moulures cornières murales ourlées assorties, les suspentes en fil d'acier doux recuit et galvanisé et les accessoires de système de suspension requis pour une installation complète.

Accessoires : suspentes, ancrages pour suspentes, profilés porteurs, éclisses, fixations, attaches en fil métallique, agrafes et moulures de joints mur-plafond, pour montage d'affleurement, pour compléter les composants du système de suspension, comme recommandé par le fabricant de ce dernier.

Suivre les instructions d'installation du fabricant et fournir une confirmation que le système de suspension respecte les exigences parasismiques du code du bâtiment.

FIN DE LA SECTION